



## SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : [contact@cgtpointpmbm.fr](mailto:contact@cgtpointpmbm.fr) Site : [www.cgtpointpmbm.fr](http://www.cgtpointpmbm.fr)

Emma 06 08 82 67 58 - Valérie 06 50 54 78 37 - Yannick 06 73 35 80 57

# Tout augmente : l'alimentation, le carburant, l'énergie ainsi que le prix de vente des matériaux ... Et nos salaires ?

## Négociations 2023 sur les salaires, les avantages sociaux... POUR VOUS ET AVEC VOUS

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2023 vont démarrer le 22 novembre. Seront abordés les salaires et les avantages sociaux mais aussi le temps de travail et le partage de la valeur.

**Ci-dessous les principales demandes que VOUS exprimez lorsque nous venons vous voir. Certaines sont récurrentes et régulièrement défendues par la CGT :**

- **Augmentation de salaires pour toutes et tous.** Nous voulons au moins que l'inflation soit prise en compte dans les revalorisations salariales. Il n'est pas acceptable que des salarié(e)s perdent du pouvoir d'achat et de vivre.
- **13<sup>ème</sup> mois ou prime de fin d'année.**
- **Maintien de la prime médaille du travail et prime d'ancienneté au-delà de 15 ans** pour valoriser l'expérience.
- **Un chèque déjeuner par jour travaillé** d'une valeur de 8€ pris en charge à 60% par l'entreprise.
- **Evolution de carrière/promotions.**

**Avec 6,2% d'inflation à fin octobre 2022 sur un an, la question du pouvoir d'achat, du pouvoir de subvenir à ses besoins et du droit à vivre dignement devient cruciale...** d'autant plus que cet indice des prix à la consommation ne reflète pas l'évolution des prix telle que la vivent au quotidien des millions de familles.



Pendant que les salariés et leur famille ont de plus en plus de mal à vivre de leur travail, **les groupes du CAC 40 n'ont jamais gagné autant d'argent : 73 milliards d'euros de profits en un semestre pour les 38 sociétés du CAC 40.**

Des bénéficiaires insolents qui alimentent généreusement le patronat et les actionnaires mais plus rarement les investissements et encore moins les salariés.

**Le groupe Saint-Gobain engrange lui aussi de nouveaux records de résultats et de profits sur le premier semestre 2022. Alors, à quand une hausse généralisée des salaires ?**

## Bientôt, un nouvel accord Egalité Professionnelle / Qualité de vie au travail

Les délégués CGT ont exprimé plusieurs revendications dont l'embauche de femmes, la mixité de certains métiers (ATC, TCA, cheffe de dépôt/d'agence, vendeuse...), la réduction des écarts de salaire, les promotions pour les ouvriers/employés, des jours de congés pour enfants malades, pour aider des proches, pour les plus âgés, indemnité « mobilité durable » ...etc.

### Ce qui a été obtenu :

- **Objectif d'embauche de femmes en CDI : 16% en 2023, 18% en 2024, 22% en 2025. En 2021, il était de 13,6% pour environ 25% de candidatures femmes.**
- **Prime de naissance ou d'adoption revalorisée à 300€ (soit + 70€).**
- **Maintien de l'absence rémunérée jusqu'à 10h30 le jour de la rentrée scolaire.**
- **2 jours d'absences rémunérés par an et par enfant malade de moins de 16 ans (soit + 1).**
- **4 jours d'absences rémunérés par an et par enfant hospitalisé de moins de 16 ans (soit + 1). Dans ces 4 jours, est inclus celui prévu par la convention collective.**
- **Congé de proche aidant de 3 jours rémunérés par an pour s'occuper d'un proche handicapé, âgé ou en perte d'autonomie.**
- **1 jour de congé en plus pour les salariés justifiant d'une RQTH.**
- **1 jour de congé en plus pour les salariés de 50 ans et plus. (sauf s'ils bénéficient de jours de congés pour ancienneté ou jours dits ARTT. Les délégués CGT avaient demandé que tous les salariés concernés bénéficient de ce jour supplémentaire sans condition.**
- **Achat d'un vélo neuf, (pas obligatoirement électrique et pas que pour aller au travail) d'un montant maxi de 2500€ dont 70% est financé par l'entreprise.**

L'accord en attente de signature entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2022 et pour 3 ans. La direction le mettra dans « Conquête infos » et un résumé de vos droits vous sera communiqué.

### Vous êtes au forfait jour ? Ceci vous concerne. Vérifiez votre salaire.

**Pour les collègues sédentaires au forfait jour qui n'étaient pas rémunérés comme le prévoit la convention collective, l'action des délégués CGT a été gagnante.**

56 salarié(e)s ont eu en juin une régularisation (et non une augmentation) de leur salaire de base depuis février 2022. Notre demande portait aussi sur le rappel de salaire 3 ans en arrière.

Sur la paie d'octobre, la direction aurait régularisé 27 personnes avec rappel de salaire depuis juillet 2019. Mais nous avons fait remonter plusieurs cas de collègues qui n'avaient pas eu ce rappel de salaire. Après vérification, 21 personnes de plus devraient avoir cette régularisation sur la paie de novembre. Pour des salariés, le rappel de salaire est de plusieurs milliers d'euros.

**Si votre salaire brut de base est inférieur au minimum conventionnel de votre coefficient majoré de 10%, la direction doit vous verser un rappel de salaire.**

Suite au refus de la direction d'appliquer l'article de la convention collective pour les personnes qu'elle considère comme itinérants (ATC mais aussi responsable admin. site, responsable appro site, relais appro), **une procédure a été engagée par la FNSCBA CGT au niveau national de la convention collective.**

**Le syndicat CGT de Point P MBM et sa fédération continuent leurs actions pour que tous les salarié(e)s TAM au forfait jour, itinérants compris, aient un salaire minimum majoré de 10%. Aucune raison objective ne peut justifier une différence de traitement. Les salariés dits « itinérants » subissent de la même manière les contraintes et sujétions liées au forfait jour.**

# NOS SALAIRES ET NOS EMPLOIS AVANT LEURS PROFITS

**C'EST VOUS QUI LE DITES** : mon salaire est trop bas. Je ne m'en sors pas. J'ai de gros frais de carburant pour venir travailler. Pourquoi on n'a pas le 13<sup>ème</sup> mois ? Pourquoi tous les Point P n'ont pas les mêmes avantages ? Je suis depuis longtemps au même coefficient. Cette année, on n'a pas grand-chose en prime d'intéressement. On n'est pas assez nombreux pour faire le boulot. J'ai une surcharge de travail. Les locaux de travail sont parfois dégradés. Je voudrais être davantage en télétravail. Pourquoi la pénibilité n'est pas prise en compte ?



Les prochaines négociations pour 2023 sont l'occasion de faire entendre plus fort et plus nombreux votre mécontentement et vos aspirations salariales et sociales.

**Des centaines de signatures donneront plus de poids à vos revendications et de force à la délégation CGT pour obtenir des avancées dans votre intérêt.**

**A vous maintenant de prendre le relais en signant la pétition !**

**Pour la revalorisation de tous les salaires - Pour le 13<sup>ème</sup> mois**

**Maintien de la prime médaille du travail et prime d'ancienneté au-delà de 15 ans**

**Pour de meilleurs avantages sociaux**



NOM	PRENOM	LIEU DE TRAVAIL	SIGNATURE

**A retourner à : [contact@cgtpointpmbm.fr](mailto:contact@cgtpointpmbm.fr) ou [d.emma31@orange.fr](mailto:d.emma31@orange.fr) ou [troncin25@gmail.com](mailto:troncin25@gmail.com)**

L'équipe CGT de l'entreprise reste à votre disposition pour tous renseignements.

Novembre 2022